

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 5 Décembre à 18h, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Sylvia Goulding, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Roger Bourhoven, Dominique Colombo, Fabrice Redoules

Absents excusés : Sylvia Jouhanneau et Rémy Soullignac

Convocation du 28/11/2016

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 Novembre 2016 à l'unanimité par 9 voix, et validation.

II – Délibération relative à l'Indemnité d'administration et de technicité des agents (I.A.T.)

Jérôme Bonafous expose à l'assemblée les motifs qui rendent nécessaire l'abrogation des délibérations des 5 Mars 2010, 24 Février 2015 et 30 Juin 2015, et propose de fixer le montant annuel de référence de l'I.A.T. pour l'adjoint administratif de 1^{ère} classe à 467,08 euros, pour l'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 478,96 euros.

POUR: 8 ABSTENTION:/ CONTRE: 1

III – Délibération afin de mettre en conformité les statuts de Communauté de Communes au regard de la loi Notre

Jérôme Bonafous rappelle les dispositions réglementaires auxquelles doit se conformer la Communauté de Communes, s'agissant du transfert des compétences par les communes.

Le champ des compétences obligatoires s'étant étendu, notamment la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères au 1^{er} Janvier 2017, il s'agit de donner à cette compétence un caractère plein et entier, à l'égal des Zones d'Activité et Office de Tourisme.

Après lecture du document relatif à la modification de compétence afin de mettre en conformité les statuts de la Communauté de communes, l'assemblée est invitée à approuver ce dernier par son vote

POUR: 9 ABSTENTION:/ CONTRE:/

IV – Travaux de préservation des fresques de l'église St André : délibération afin d'autoriser le suivi longitudinal pour 2017

Jérôme Bonafous rappelle que la préservation des fresques de l'église St André fait l'objet d'un suivi longitudinal de cinq années pour lequel il y a lieu de délibérer chaque année, 2017 marquant le terme de ce suivi.

Pour l'année 2017 le coût des travaux est évalué à 1 150 euros H.T, le coût du rapport estimé à 1 200 euros HT et le coût des honoraires de l'architecte à 1 035 euros H.T.

Ces montants sont assortis d'un plan de financement prévisionnel

L'assemblée délibère à l'unanimité en faveur du suivi longitudinal pour 2017, du plan de financement prévisionnel et mandate le maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

POUR: 9 ABSTENTION:/ CONTRE:/

V – Questions diverses

Le maire informe les conseillers sur le retard des travaux de l'ENS

Sylvia Goulding fait le point sur la dernière séance de Bien vieillir, (fréquentation, intérêt..). Cette réunion a été appréciée également par l'ensemble des organismes d'aides à la personne qui ont trouvé un grand intérêt à être réunis pour la première fois. Sylvia Goulding reçoit des félicitations pour cette avancée.

Frédérique Boret expose le résultat du travail de la commission concernant la nomination, le choix et l'exécution des plaques de rues, dont elle propose d'envoyer le détail à chacun.